

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17 Saison 2023-2024

### SPECIFICITES DE LA 2ème PHASE DISTRICT U17 D2 :

La phase 2 U17 D2 se déroulera avec 8 équipes U17 en championnat aller simple. Le club classé 1er l'issue de cette seconde phase, sera sacré Champion du Gers D2.

### En ce qui concerne le fonctionnement du championnat phase 2 U17 D2 :

- Pratique: 11 X 11
- Aire de jeu: terrain entier
- Temps de jeu 2 X 45'
- Ballon: Taille 5
- Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point
- Licenciés: **U18 \***, U17, U16, **U15 (3 max)**

#### \* Participation des U18 aux compétitions U17 :

En application de la dérogation accordée par le District du Gers pour la participation de joueurs U18 à la phase 2 U17 D2, celui-ci fixe les règles suivantes:

- Limitation à 3 joueurs U18 pour une équipe par feuille de match.
- 1 U18 ayant participé à 3 matchs en Séniors (excepté en D3), U19 Interdistrict, U18 Régional, U18 Interdistrict, ne pourra plus participer à la phase U17 District 2<sup>ème</sup> Phase.
- 1 club ou une entente utilisant des U18 sur plus de 2 matchs durant la phase 2 U17 D2 ne pourra pas prétendre au titre de Champion U17 D2 avec l'équipe ayant utilisée des U18.

### REGLES DE DEPARTAGE DES CLUBS :

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

1. Classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
2. Différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes.
3. Différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule.
4. Meilleure attaque dans la poule.
5. Tirage au sort.

## **DIVERS :**

- En cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, s'il s'agit du second report consécutif suite à un arrêté municipal, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée selon les modalités précédemment évoquées.

→ Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après validation du responsable district U17 et étude des différentes possibilités de repli. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle alors qu'une solution permettant la tenue du match est trouvée verra son match déclaré perdu par pénalité.

- Les différents matchs U17 et la Coupe du Gers seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match et devra avoir à disposition une feuille de match au format papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

## **CAS NON PREVUS:**

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité Directeur du District.